

Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Structures porteuses du Pôle-relais :



www.pole-lagunes.org

APPEL A MOBILISATION

Animations à destination du grand public

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2014

En Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Semaine du 25 janvier au 2 février 2014

« *Lagunes méditerranéennes et agriculture,
cultivons le partenariat* »

DATE LIMITE DE REPONSE : 22 NOVEMBRE 2013

Avec le soutien technique ou financier :



❖ Une Journée mondiale pour les zones humides (JMZH)



Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... Les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour anniversaire de la convention sur les zones humides, la « [Convention de Ramsar](#) », du nom de la ville iranienne où elle a été signée le 2 février 1971 (cf. annexe 1). Cette fête des zones humides s'organise autour du 2 février, sur un thème différent décliné chaque année. Les dates choisies en Méditerranée pour la prochaine édition sont du 25 janvier au 2 février 2014.

Cet événement est l'occasion de faire découvrir les zones humides (dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes) et de sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar. L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.

❖ Le thème « Lagunes méditerranéennes et agriculture, cultivons le partenariat »

Les lagunes méditerranéennes sont au cœur du thème international « Zones humides et agriculture : cultivons le partenariat » choisi par le bureau de la Convention de Ramsar. Milieux riches de traditions agricoles (ex : élevage de taureaux camarguais, la sagne...) les zones humides méditerranéennes, en particulier les lagunes et leur(s) bassin(s) versant(s) sont autant d'espaces très productifs et de grand intérêt économique, social et écologique.

Le secrétariat de la convention de Ramsar a choisi pour slogan de la JMZH 2014 « Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat », un message qui met l'accent sur l'importance pour les acteurs, agriculteurs et gestionnaires de la ressource en eau inclus, de travailler de concert pour atteindre les meilleurs résultats possibles dans la gestion des zones humides.

Des éléments intéressants sont à retrouver dans la brochure éditée par le secrétariat de Ramsar à disposition [ici](#).

A noter : vous pouvez recevoir par courrier le matériel Ramsar en écrivant à wwd@ramsar.org

❖ Des pistes pour s'emparer du thème sur les lagunes :

- Repositionner le long du bassin versant d'une lagune les types d'agriculture rencontrés et illustrer le chemin des types de flux de matière entre les milieux agricoles et espaces naturels, pour comprendre leur impact dans notre environnement (ressource en eau, végétation rivulaire et herbiers dans la zone humide, chaîne du réseau trophique).

- Savoir identifier les pratiques agricoles respectueuses des zones humides. Qu'est-ce que l'exploitant a mis en place pour limiter son impact sur les milieux aquatiques ? Montrer au public les contraintes qu'il rencontre dans l'exercice de son activité.

- Quelles sont les formes de production sur les bassins versants des milieux lagunaires, quels sont les modes d'élevage, de culture... ?

- Montrer des exemples d'agro écosystèmes polyvalents qui fournissent une large gamme de services éco systémiques (céréales, fibres, poissons, viande...), bénéfiques à l'ensemble de la société et au maintien des rôles multiples des zones humides sur vos territoires - par opposition à des agro écosystèmes plus simples.

- Penser à étayer avec le public des questions à poser aux acteurs de terrain (ex : questions sur le choix des exploitants concernant leur mode de production, les difficultés d'exploiter inhérentes aux zones humides (choix des espèces adaptées au milieu par ex.)).

Ces journées mondiales sont une opportunité pour les associations de créer des liens avec les acteurs du territoire et plus particulièrement ceux du milieu agricole ou intervenant dans la gestion de l'eau.

Non seulement c'est l'occasion de sensibiliser le public au rôle crucial des zones humides en faveur de la préservation et de la gestion durable de la ressource eau, mais cette année la thématique donne l'occasion de se pencher sur les difficultés de la relation zones humides-agriculture. Il s'agira d'identifier les solutions pour concilier l'exercice d'une activité agricole avec la préservation des fonctions multiples des zones humides (habitat pour la faune et la flore, hydrologie et biochimie). A ce sujet, des « réussites » sur les territoires pourront illustrer judicieusement cette relation.

Le public pourra découvrir les formes d'agriculture en zones humides proche d'eux au travers de rencontres et de discussions avec différents exploitants, une découverte de leur métier, une dégustation de leurs produits...

La rencontre avec un gestionnaire des zones humides permettra également d'avoir une idée plus globale et précise du fonctionnement d'une zone humide et de sa gestion, avec la part des différents usages impactant son évolution et ses ressources naturelles. Dans le projet, les discussions et les débats sur le thème doivent permettre au public de se faire une opinion juste de l'agriculture actuelle avec ses contraintes, ses atouts et les opportunités qui se présentent à elle.

Idées d'outils à utiliser et développer dans le cadre des projets pédagogiques :

- Maquette de bassin versant,
- Illustrations sous forme de diaporama,
- Jeux de plateau,
- Sortie sur le terrain et ateliers pratiques,
- Petits films à partir d'enregistrement vidéos: questions/réponses du public aux agriculteurs et aux gestionnaires de la zone humide
- Organiser un événement ou une activité pour sensibiliser à une situation et chercher activement des solutions (par ex : jeu de rôle)...



- Carte de localisation : principales lagunes méditerranéennes françaises –

❖ Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordinateur de l'évènement en Méditerranée

Le [Pôle-relais lagunes méditerranéennes](#) (ou Pôle lagunes), porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise comme chaque année pour cette manifestation d'envergure mondiale (cf. annexe 2).

En tant que membre du réseau des [Pôles-relais Zones Humides](#) animé par l'Onema au niveau national, il intervient pour les JMZH comme coordinateur des animations en Méditerranée. **Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes coordonne l'ensemble des animations grand public réalisées en LR et PACA pour cette édition 2014.** En parallèle, des animations pédagogiques pour un public scolaire ou en accueil collectif de mineurs sont organisées en PACA avec la collaboration du GRAINE PACA.

En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.

Une communication spécifique à la Méditerranée



Chaque année, le Pôle lagunes adapte les outils de communication de Ramsar aux zones humides méditerranéennes et organise une campagne de communication autour de l'évènement : affiches, programmes papier des animations en Méditerranée, communiqués de presse. Ces derniers sont diffusés à l'échelle régionale auprès des structures organisatrices de manifestation et des médias locaux et régionaux.

Depuis 2005, les bilans de ces JMZH sont réalisés et diffusés largement aux acteurs des lagunes, au niveau national et auprès des bureaux de la convention Ramsar. L'ensemble de ces bilans sont disponibles sur [notre site Internet](#).



<<Ci-contre, le [bilan des JMZH 2013](#) réalisé en version papier en Méditerranée, et diffusé aux organisateurs, acteurs des lagunes, sur le [Portail national ZH](#) et le site de la [convention Ramsar](#).

A droite, un exemple de la [campagne de communication 2013](#) : programmes, affiches, communiqués de presse.

Relais des informations à l'échelle nationale sur le Portail national zones humides :

Le Pôle lagunes assure le relais des animations à l'échelle nationale, au travers de la base de données dédiée aux JMZH sur le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides: <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides>. Cette base de données regroupe les animations ayant lieu en Méditerranée et sur le territoire national avec la contribution des autres Pôles-relais Zones Humides.

[L'espace visiteurs de cette base](#) élargit la visibilité des animations, et offre aux visiteurs le loisir de chercher une manifestation en fonction de critères comme le département, le type de manifestation, la condition physique requise... Une campagne de communication d'ampleur nationale accompagne la diffusion de l'ensemble de ces animations via [l'espace presse](#).



❖ Comment participer ? Quel intérêt à participer ?

Tout organisme intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation ou tout autre organisme intéressé des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse peut participer en proposant des manifestations à destination du grand public entre le 25 janvier et le 2 février 2014.

Sur le thème (facultatif) « Les zones humides et l'agriculture : cultivons le partenariat ! », tout type de manifestation peut être proposé pour le grand public (y compris enfants), en voici quelques exemples : activité culturelle (conte, théâtre...), atelier pédagogique, chantier, conférence débat, dégustations produits, diaporama, exposition photo, exposition technique, point d'observation, projection films, sortie nature, autres...

En annexe 3, les ressources documentaires qui pourront vous être utiles pour définir le contenu de vos animations sont listées.

PARTICIPER POUR AMPLIFIER SA COMMUNICATION :

En répondant à cet appel à mobilisation en tant qu'organisateur, non seulement vous bénéficierez de la communication nationale par le Portail national zones humides, mais vous recevrez également du Pôle lagunes par courrier début janvier 2014 :

- Un communiqué de presse, produit et diffusé par le Pôle lagunes à l'échelle régionale auprès des médias régionaux que vous pourrez réadapter en local,
- Des affiches adaptées aux zones humides méditerranéennes,
- Des programmes papier des manifestations JMZH du 25 janvier au 2 février 2014 en Méditerranée (LR, PACA et Corse) incluant votre manifestation.

Par ailleurs, votre manifestation sera relayée dans le bilan de l'édition 2014 établi à l'échelle de la Méditerranée et diffusé largement en version papier et numérique.

A noter : Un appel à mobilisation en PACA par le GRAINE PACA (clairepierrard@grainepaca.org) pour des animations pédagogiques à destination d'un public scolaire ou d'accueil collectif de mineurs.

❖ Marche à suivre pour intégrer vos actions à cette campagne de communication en région méditerranéenne, vous devrez préalablement :

ETAPE 1 : Dans les 3 régions, inscrire en ligne votre manifestation avant le 22 novembre 2013 sur le Portail national zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

A noter : L'accès au formulaire de saisie sera possible à compter de fin octobre 2013. Le titre, résumé de l'animation et les informations pratiques saisis seront récupérés pour alimenter le programme papier réalisé en Méditerranée. Ce dernier vous sera envoyé à l'adresse indiquée ainsi que le bilan en fin d'édition. Veillez à bien choisir le « Pôle-relais lagunes méditerranéennes » comme Pôle référent en fin de formulaire, nous recevrons alors une alerte pour valider votre manifestation et la publier.

Comme pour l'édition 2013, le Portail national zones humides mettra en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la JMZH 2014 et réalisera une campagne de communication à grande échelle. Suivez, prochainement en direct, le programme de votre région grâce aux flux RSS et imprimez votre (vos) fiche(s) d'animation(s) directement en format PDF.

Important ! Il est indispensable d'inscrire votre manifestation dans cette base de données nationale avant le 22 novembre 2013 pour qu'elle puisse être intégrée dans le programme papier des JMZH 2014 en Méditerranée et, pour la région PACA, valider la demande éventuelle de financement. Au delà de cette date, l'inscription sur ce Portail national sera toujours possible, mais l'intégration au programme papier et le soutien financier non assurés.

→ En Languedoc-Roussillon ; pour toute question vous rapprocher du CEN LR :

pole.lagunes.lr@cenlr.org

A noter : il n'y aura pas de soutien financier en Languedoc-Roussillon cette année.

→ En Corse ; pour toute question vous rapprocher de l'OEC et de la DREAL Corse :

Gwenaelle.Baldovini@oec.fr et julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr

→ En PACA ; vous rapprocher de la Tour du Valat. Marche à suivre pour demander un soutien financier. Après l'inscription en ligne, les structures qui demandent un appui financier devront :

1 - Transmettre à la Tour du Valat leur demande d'appui par mail avant le 22 novembre 2013. Votre éventuelle demande de soutien financier doit être envoyée par mail accompagnée du déroulé de votre manifestation et du détail du budget, par mail à Nathalie Barré (Tour du Valat) : barre@tourduvalat.org ; Tél : 04 90 97 29 56 / Fax : 04 90 97 20 19.

La Tour du Valat informera le candidat de la sélection ou non de son projet pour ce soutien financier la semaine du 28 novembre 2013 et lui transmettra un bon de commande.

A noter : Il s'agit d'un appui financier du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, et non d'un financement en tant que tel, mis en œuvre dans la limite des moyens financiers disponibles et en fonction de la pertinence des animations proposées par rapport au thème de cette année et des **critères de sélection en annexe 4**.

2- Mise en paiement : Suite à la manifestation, la prise en charge financière sera effective à condition que :

- votre manifestation ait été saisie par vos soins sur le Portail national des zones humides,
- votre manifestation ait eu lieu pendant la période définie (du 25 janvier au 2 février 2014 sauf report d'ici le 15 février en accord préalable avec l'équipe du Pôle lagunes),
- la fiche-bilan ait été retournée au Pôle lagunes.

Le versement sera réalisé sur présentation d'une facture (modalités détaillées dans le bon de commande).

ETAPE 2 : vous engager à retourner une fiche-bilan pour valoriser l'ensemble des manifestations en Méditerranée :

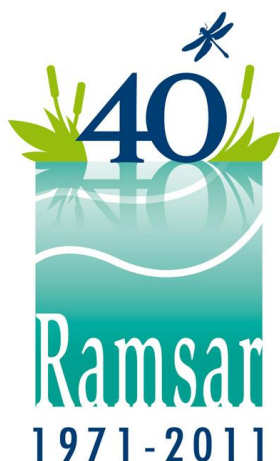
Une fiche-bilan (1 page) par manifestation vous sera fournie avant l'édition. Elle devra être retournée par mail au Pôle lagunes dans les 15 jours suivant la fin de la manifestation.

L'ensemble des fiches-bilans et productions seront valorisées dans un rapport final réalisé par le Pôle lagunes (cf. [bilan JMZH 2013](#)) qui sera mis en ligne sur notre site internet et diffusé largement à l'ensemble de notre réseau d'acteurs (soit plus de 1500 acteurs des lagunes), sur le Portail national zones humides et au secrétariat de la convention Ramsar.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas

six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 163 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. En 2012, 2053 zones humides (soit plus de 190 millions d'hectares) ont déjà été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes, à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En 2012, 42 sites Ramsar ont été désignés par la France (soit plus de 3,5 millions d'ha y compris l'outre mer), dont 9 concernent des lagunes situées en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Languedoc-Roussillon de la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens,
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activities-wwds/main/ramsar/1-63-78_4000_1

ANNEXE 2



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans le cadre du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides.

Coordonné par la Tour du Valat en PACA, le Pôle s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être représenté dans chaque région méditerranéenne et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socioprofessionnels, etc.). C'est un programme innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes répond à deux objectifs essentiels:

- constituer un réseau d'échange des acteurs concernés par les lagunes méditerranéennes – gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, socioprofessionnels, scientifiques, grand public, etc. ;
- mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques afin de les diffuser auprès des acteurs/gestionnaires pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux.

De ces objectifs ambitieux découlent plusieurs actions pour encourager une gestion plus durable de ces milieux :

- transfert de connaissances par le biais d'outils comme son site Internet, sa Lettre des lagunes, ses bases de données bibliographique et annuaire en ligne,
- organisation de séminaires et réunions de travail entre les acteurs,
- publication de guides et articles de vulgarisation,
- actions de communication et de sensibilisation dont les Journées mondiales des zones humides font partie.

Pour plus d'informations:

www.pole-lagunes.org

Retrouvez notre Lettre des lagunes, newsletter électronique mensuelle

ANNEXE 3 : RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE THEME 2013

Synthèse réalisée par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf

- Classeur et plaquette 'Mieux gérer les lagunes méditerranéennes' (2008)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip

- Protection et gestion des espaces humides et aquatiques - Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse (2010)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf

(CD-Rom disponible gratuitement sur demande auprès de : barre@tourduvalat.org)

- Portail national Zones Humides :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

- SDAGE des bassins de Rhône-Méditerranée et Corse :

[schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesure 2010-2015.](#)

- Des documents spécifiques au thème 2014 mis en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse :

[Index for WWD 2014](#) ; sélectionner le texte en français avec l'onglet en haut à droite de la page.

Brochure Ramsar 2014 sur le thème :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/JMZH2014/Ramsar_Brochure_LR_F.pdf

Dossier thématique du Pôle lagunes :

[http://85.31.222.100/alexandrie-](http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=10612691036c4071bf74df4d1695?page=listalo&req=28&dos=32&menu=DO32)

[7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=10612691036c4071bf74df4d1695?page=listalo&req=28&dos=32&menu=DO32](http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=10612691036c4071bf74df4d1695?page=listalo&req=28&dos=32&menu=DO32)

Chambre d'agriculture N°1022 - avril 2013, Dossier Zones Humides Terres d'AgricultureS !!!

<http://www.pole-lagunes.org/documentation/autres-publications/revues/zones-humides-terres-dagricultures>

Dossier Zones humides infos l'élevage en zone humide :

<http://www.pole-lagunes.org/documentation/autres-publications/revues/zones-humides-n-75-76-l-elevage-en-zone-humide>

ANNEXE 4 : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS POUR LE SOUTIEN FINANCIER EN PACA

6 critères, élaborés par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et les partenaires des JMZH, seront utilisés pour choisir les différentes structures lauréates qui pourront bénéficier d'un soutien financier en PACA pour des animations entre le 25 janvier et le 2 février 2013.

Toutes les animations proposées seront mentionnées dans le programme interrégional des JMZH 2014.

Rappel :

L'objectif n'est pas de rémunérer certaines structures mais plutôt d'arriver à promouvoir la JMZH auprès des élus et du grand public et de rassembler sur un même support de communication toutes les actions proposées, sur tous les types de zones humides.

« Coup de pouce » financier :

En cas de demande d'un « coup de pouce » au niveau financier pour l'organisation d'une animation, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes privilégiera plutôt le soutien financier de structures associatives par rapport aux structures type collectivités. Le financement de l'action se fera par la Tour du Valat pour celles basées en PACA.

Le financement des animations sera effectif en 2014 et est conditionné à l'obtention des subventions pour les JMZH 2014 par la Tour du Valat.

6 critères sont retenus :

1) Projet en adéquation avec le thème et l'esprit des JMZH :

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voir à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

La prise en compte effective du thème de l'année sera fortement appréciée, pour s'inscrire dans la démarche de la convention Ramsar.

2) Projet intégrant les problématiques, l'actualité et les politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs et notamment élus locaux :

La priorité sera donnée aux actions réalisées en partenariat ou sous couvert des structures de gestion locale, afin notamment de ne pas oublier les actions, les outils mis en place sur le territoire pour préserver, gérer, restaurer les zones humides (ex. Natura 2000, Contrat de milieu, SAGE, Plan de gestion, Réserve naturelle, etc.).

Chaque animation doit au minimum resituer le cadre de ces journées, parler de la convention Ramsar, du rôle majeur joué par les zones humides, des menaces qui pèsent sur celles-ci et donc de l'objectif de ce type de manifestation.

3) Projet privilégiant l'approche partenariale avec des acteurs aux problématiques différentes et permettant de « former » de nouveaux relais :

Si l'on veut démultiplier l'action pour mieux préserver les zones humides, il semble important de sortir du schéma « classique » : association de protection de la nature, structure de gestion, scientifique, naturaliste... En effet, trouver de nouveaux relais et partenariats auprès d'autres acteurs semble particulièrement intéressant : qu'ils soient acteurs socioprofessionnels (conchyliculteurs, opérateurs touristiques, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs...), association sportive, éducation nationale, entreprise privé, grande distribution, etc.

4) Projet permettant d'évoquer les zones humides via des disciplines ou entrées originales :

Promouvoir les zones humides par d'autres biais que la « simple » approche naturaliste permet d'ouvrir les zones humides à de nouveaux publics. Par exemple, les disciplines artistiques (conte,

peinture, art plastique, cinéma, musique, théâtre, cuisine, sport...) peuvent sensibiliser un public qui ne se serait pas déplacé pour le seul aspect naturaliste de la manifestation.

5) Projet avec un effort de communication autour de l'évènement :

Les candidats à un soutien financier doivent renseigner l'effort de communication (ex : presse locale, et/ou régionale, communication via un office du tourisme, site(s) web...) prévu en amont de l'évènement. En effet, la communication réalisée permet d'assurer la publicité autour de l'évènement visé, et contribue à promouvoir la JMZH en général.

6) Projet en extérieur offrant une solution alternative en intérieur en cas d'intempéries :

Il est dommageable que certaines animations (sortie nature par exemple) soient annulées en l'absence d'une météo clémente. Prévoir une alternative (diaporama dans une salle, débat, report d'animation) nous semble important, nous vous invitons à le préciser dans votre proposition de manifestation.